

## Mise à jour DynaMOE1 : Actualisation des connaissances réglementaires sur l'audit énergétique + modélisation sur logiciel de calcul (Format mixte)

### Programme de la Formation

Durée totale de 12 heures de formation dont ½ journée en distanciel, et 2 heures environ de travail personnel en autonomie et 1 journée en présentiel

### CONTEXTE GÉNÉRAL

La formation DynaMOE 1 Maison Individuelle du parcours FEEBAT a connu une importante mise à jour suite à l'évolution de la réglementation sur l'audit énergétique et des modélisations sur logiciels de calcul.

Cette formation a pour objectif de vous permettre :

- d'intégrer les évolutions du cadre réglementaire depuis le 04/05/2022 dans les missions d'audit énergétique en maison individuelle ;
- de réaliser un audit énergétique en maison individuelle conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

### PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse à un public professionnel : Architectes et leurs collaborateurs, maîtres d'œuvre et entreprise du bâtiment, ingénieurs et collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Connaître les évolutions réglementaires au sujet de l'audit énergétique en maison individuelle.
2. Classifier les logiciels d'évaluation énergétique.
3. Justifier les données d'entrée lors de la modélisation de l'état initial d'une maison individuelle
4. Modéliser l'état initial d'une maison individuelle et proposer des scénarios de travaux cohérents
5. Evaluer un audit énergétique à partir de la grille de contrôle ADEME.

### PRE-REQUIS / CRITERES D'ADMISSION

Professionnels ayant suivi la formation FEEBAT DynaMOE1.

### METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est délivrée sous forme de classe virtuelle synchrone, de travail en autonomie asynchrone et de présentiel. Elle se déroule en petit groupe de 6 à 12 personnes.



Les modalités pédagogiques mises en place sont diverses permettant de valider les acquis :

- ✓ Classe virtuelle : présentation en mode descendant + activités interactives (quiz / Klaxoon) ;
- ✓ Travail personnel en autonomie asynchrone ;
- ✓ Présentiel : Présentation au format ppt, atelier pratique de mise en situation sur cas concret (en individuel ou en sous-groupes), Questions/Réponses ;
- ✓ Quiz.

Il est également prévu la mise à disposition de versions d'essai de logiciels : il est nécessaire d'être équipé d'un ordinateur portable.

## MODALITES D'EVALUATION

1. **Avant le démarrage de la formation** : un entretien téléphonique pour échanger sur le besoin de l'apprenant et vérifier ses prérequis ;
2. **Au début de la formation** : auto-positionnement sur la capacité à réaliser un audit énergétique (à réaliser à l'inscription) ;
3. **A la fin de la formation** : quiz final de validation des connaissances ;
4. **A la fin de la formation** : une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue du stage si toutes les étapes du parcours ont été validées.

### Evaluation des objectifs pédagogiques :

- Connaître les évolutions réglementaires au sujet de l'audit énergétique en maison individuelle.
  - QCM final avec une réponse unique réalisé à la fin de la journée en présentiel. Ce QCM portera sur les évolutions réglementaires présentées lors de la classe virtuelle. → Objectif atteint avec 60% de réussite
- Classifier les logiciels d'évaluation énergétique.
  - QCM final avec une réponse unique réalisé à la fin de la journée en présentiel. Ce QCM portera sur les différents logiciels présentés lors de la classe virtuelle. → Objectif atteint avec 60% de réussite
- Justifier les données d'entrée de son relevé pour modéliser l'état initial d'une maison individuelle.
  - Les apprenants devront identifier les justifications des données d'entrée d'un audit pré-rempli et évaluer leur pertinence en complétant une grille d'analyse. L'exercice est réalisé en classe virtuelle ou en autonomie entre la classe virtuelle et la journée en présentiel.
    - L'objectif est atteint si chaque participant complète la grille d'analyse
    - Des questions seront également posées dans le QCM final : Objectif atteint avec 60% de réussite
- Modéliser l'état initial d'un bâtiment sur logiciel.
  - Travaux pratiques réalisés en autonomie entre la classe virtuelle et la journée en présentiel. Un fichier de synthèse doit être transmis à la formatrice → L'objectif est atteint si chaque apprenant a réussi à obtenir le classement énergétique à l'état initial du bâtiment étudié à partir du logiciel de son choix.
- Proposer des scénarios de travaux cohérents.



- Travaux pratiques réalisés en présentiel et en binômes. La cohérence des scénarios sera comparée collectivement
- Evaluer un audit énergétique à partir de la grille de contrôle ADEME.
  - Travaux pratiques réalisés en présentiel et en binômes → L'objectif est atteint si chaque apprenant parvient à décerner une note d'évaluation de l'audit selon le barème de la grille d'évaluation ADEME.

## MOYENS TECHNIQUES

Pour suivre cette formation en blended-learning, vous devez disposer d'un ordinateur portable et d'une bonne connexion internet.

Nos locaux disposent d'une salle de formation équipée d'un vidéo projecteur, un écran, un paperboard et un accès internet.

## Accessibilité

Nos formations sont adaptées pour pouvoir accueillir le plus grand nombre de personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou pas. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nos locaux sont desservis par les transports en commun et disposent d'un parking gratuit 3h.

N'hésitez pas à contacter notre référente handicap et pédagogique, **Joanna Eid** ([j.eid@faceagroup.com](mailto:j.eid@faceagroup.com); 01.49.74.12.20), qui vous renseignera sur la possibilité d'aménager l'emploi du temps, le déroulé, les méthodes et outils pédagogiques afin de s'adapter à vos besoins spécifiques.

## Restauration

Un RIE est disponible dans nos locaux et est accessible aux stagiaires pour le déjeuner du midi. Un centre commercial est à proximité avec une multitude de choix de restaurants ou autre, le cas échéant. Le repas du midi est à la charge du stagiaire.

De l'eau minérale, du café/thé et des biscuits et/ou gâteaux sont mis à disposition des stagiaires pour les pauses du matin et de l'après-midi.

## FORMATEURS et REFERENTS

**Françoise Chaudrillier**, Ingénieur thermicienne, formatrice ([francoise.chaudrillier@lefficens.fr](mailto:francoise.chaudrillier@lefficens.fr))

Référent pédagogique et administratif : **Joanna Eid**, responsable du pôle formation chez Ai Environnement ([j.eid@facegroup.com](mailto:j.eid@facegroup.com))

## DEROULE ET LIEU DE LA FORMATION

**Déroulé de la formation** : 3 heures en classe virtuelle synchrone et 7 heures en présentiel, réparties sur 1,5 jour + 2 heures de distanciel asynchrone (travail personnel en autonomie)



**Lieux de la formation :**

- **En distanciel :** via une plateforme de visioconférence. Les liens de connexion vous seront communiqués une semaine avant la formation ;
- **En présentiel :** dans les locaux de Ai Environnement situés à **1 place Jean-Baptiste Clément, 93160 Noisy-Le-Grand**. Proche « RER A » Gare de Noisy-Le-Grand – Mont d'Est.

**PROGRAMME EN DETAIL**

<b>Étape 1 : Classe virtuelle</b>	<b>3 heures</b>
Accueil des participants / Introduction	15 minutes
Quiz sur les évolutions réglementaires depuis le 04/05/2022	70 minutes
Présentation comparative des logiciels validés pour la réalisation de l’audit énergétique réglementaire	15 minutes
<i>Pause</i>	<i>15 minutes</i>
Activité en sous-groupes : analyse commentée d’une grille de relevé de l’existant de la maison fil rouge DynaMOE1 et justification des données d’entrée	60 minutes
Conclusion et envoi des consignes de l’exercice à réaliser en autonomie	5 minutes
<b>Étape 2 : Exercice en autonomie</b>	<b>2 heures environ</b>
Chaque participant dispose d’une grille de relevé préremplie et devra modéliser l’état initial de la maison fil rouge DynaMOE1 sur l’un des logiciels validés pour l’audit réglementaire (des versions d’essais seront mises à disposition) Ce travail personnel sera renvoyé à la formatrice avant la journée en présentiel.	
<b>Étape 3 : Journée en présentiel</b>	<b>7 heures</b>
Accueil des participants et introduction	30 minutes
Correction collective de l’exercice de modélisation de l’état initial	90 minutes
<i>Pause</i>	<i>15 minutes</i>
Saisie des scénarios conformes à l’audit énergétique réglementaire et incitatif (en binôme)	75 minutes
<i>Pause Déjeuner</i>	
Étude d’un audit prérempli :	
• Analyse des scénarios proposés et comparatif avec les scénarios réalisés le matin	60 minutes
• Focus sur les recommandations et la saisie du chiffrage	
• Notation de l’audit selon la grille de contrôle ADEME en vigueur (travail en binôme)	30 minutes
Restitution du travail de notation et commentaires	35 minutes
<i>Pause</i>	<i>15 minutes</i>
Temps d’échanges – Questions/ réponses	60 minutes
Quiz d’évaluation	10 minutes



## COÛT PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription de la formation s'élèvent à **500€ HT** soit **600 € TTC** pour les 10 heures de formation. Les frais d'inscription doivent être payés lors de l'inscription pour réserver sa place. Le paiement se fera par virement bancaire ou par chèque au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation. Un RIB vous sera fourni lors de l'inscription. Le nombre de places par session est compris entre 6 et 12 participants.

*Pour en savoir plus sur les modalités et vous inscrire, vous pouvez nous contacter sur :*

[formation@ai-environnement.fr](mailto:formation@ai-environnement.fr) ou au 01.49.74.12.22.

*Attention :* cette formation n'est pas éligible au CPF.

**Tarif spécial pour une session exclusive dédiée à votre entreprise, nous contacter pour obtenir un devis.**

## DELAIS D'ACCES

La formation est accessible jusqu'à **1 jour** avant le démarrage de la session.

## PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT

La prise en charge de toute formation dépend des modalités définies par l'opérateur de compétences (OPCO) auquel le stagiaire est rattaché. En général, une demande de prise en charge préalable est nécessaire.

L'OPCO d'une profession libérale, comme les architectes indépendants, est le FIF PL. L'OPCO des salariés d'entreprise dépend du code NAF et de l'inscription à l'URSAF (ex : EP, Atlas...). Une demande de prise en charge préalable est nécessaire avant le démarrage de la formation.

Les travailleurs non-salariés, peuvent se rapprocher de l'AGEFICE.

Les chefs d'entreprise peuvent éventuellement bénéficier du « Crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise ».